AR PREFECTURE 005-200052801-20190410-2019010FA3LEADE-DE Regu le 11/04/2019



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°20 du : 10 avril 2019

Délibération n°: 2019.010

Page 1 sur 2

Objet : Manifestation d'intérêt pour un projet porté par le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras sur la fiche action 3 du programme LEADER « Encourager les initiatives pour une mobilité soutenable et durable ».

Par suite d'une convocation en date du 19 mars 2019, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la Mairie de Villard Saint Pancrace le 10 avril 2019 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Max BREMOND

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants		
Communauté de comm	unes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFOUR	Absent	Francine DAERDEN	Présente	
Gérard FROMM	Pouvoir Sébastien FINE	Sébastien FINE	Présent	
Pierre LEROY	Présent	Romain GRIZKA	Absent	
Thierry BOUCHIE	Absent	Éric PEYTHIEU	Absent	
Martine ALYRE	Présente	Jean Pierre SEVREZ	Absent	
Communauté de comm	unes du Guillestrois Queyras – 4	voix		
Christian LAURENS	Pouvoir Max BREMOND	Valérie GARCIN EYMEOUD	Absente	
Bernard LETERRIER	Présent	Dominique MOULIN	Absent	
Serge LAURENS	Absent	Maxime BERARD	Absent	
Max BREMOND	Présent	Jean Louis BERARD	Absent	
Communauté de comm	unes du Pays des Ecrins -2 voix			
Serge GIORDANO	Absent	Cyrille DRUJON D'ASTROS	Absent	
Gérard GUIMBERT	Présent	Jean-Robert RICHARD	Absent	

Le programme LEADER porté par le Groupement d'Action Locale pour la période 2014-2020 dont la stratégie est d'« Ancrer durablement les actifs qui ont fait du territoire du Pays du Grand Briançonnais leur choix de vie » ;

L'appel à propositions du Programme LEADER du 08 février 2019 et notamment la fiche action 3 intitulée « Encourager les initiatives pour une mobilité soutenable et durable ».

CONSIDERANT

Vu

Que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras a mené dans le cadre du programme d'action Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte des actions et animations sur la mobilité ;

Que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras est le territoire idoine pour coordonner et animer des actions en faveur de la transition écologique sur les transports et la mobilité ;

Que la fiche action 3 du Programme LEADER peut permettre de renforcer l'action du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras en faveur des initiatives pour une mobilité soutenable et durable dans le cadre du travail à faire en lien avec le contrat de transition écologique et solidaire.











DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°20 du : 10 avril 2019

Délibération n°: 2019.010

Page 2 sur 2

Objet : Manifestation d'intérêt pour un projet porté par le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras sur la fiche action 3 du programme LEADER « Encourager les initiatives pour une mobilité soutenable et durable ».

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR:

Nombre de membres en exercice		11	Nombre de suffrages		9
Nombre de membres présents		7	Nombres de membres représentés		2
Nombre de suffrages exprimés			9		
Pour	6	Contre	2	Abstention	1

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras se positionne favorablement à l'appel à propositions du GAL pour une action à mettre en place pour 2020 ;

Décide que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras élabore une réponse à cet appel à projets et dépose une fiche projet avant le 15 avril 2019, date de clôture de l'appel, puis monte un dossier de demande de subvention en cas d'avis favorable d'opportunité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président, Pierre LEROY









